



APPEL DU COLLECTIF CGT PERSONNELS CASI/CSE/CCGPF

LE 27 JANVIER 2022 : EN GRÈVE ET EN MANIFESTATIONS !

LES RICHESSES PRODUITES APPARTIENNENT AUX TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES !

Alors qu'en 2021, plus de 300 milliards d'€ ont été captés par les 500 plus grandes fortunes, que la part des bénéfices versée aux actionnaires est passée de 30 % dans les années 80 à 85 % aujourd'hui, une large majorité des travailleurs et des travailleuses du pays, les retraité.e.s et pensionné.e.s voient leur pouvoir d'achat systématiquement diminuer au point d'être jeté.e.s dans la précarité, dans la pauvreté ! En cause, des salaires et pensions qui n'augmentent pas ou en-deçà de l'inflation !

CHEMINOTS ET PERSONNELS CASI, CSE, CCGPF : MÊME COMBAT !

En conséquence des politiques d'austérité budgétaire menées par la direction SNCF, les cheminots et les personnels CASI, CSE et CCGPF n'échappent pas à cette réalité en l'absence de revalorisation salariale depuis 8 ans !

De plus, les mesures bas salaires, et les revalorisations du SMIC ont mécaniquement généré un tassement de la grille.

La SNCF a les moyens d'augmenter les salaires des cheminots permettant, par convergence, la revalorisation des nôtres !

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DU RAIL : DANGER !

Liées à l'ouverture à la concurrence du rail, par ailleurs actée dans plusieurs régions, la direction SNCF prépare et tente d'opérer de profondes et brutales transformations. Menée à son terme, dans les conditions actuelles, l'ouverture à la concurrence engendrera des conséquences lourdes pour les cheminots, les usagers, et le service public ferroviaire en général. In-fine, ce sont les installations sociales, les activités et nos emplois qui sont directement menacés. Défendre le Service Public SNCF et ce qu'il implique est donc une double nécessité, dans l'intérêt des personnels CASI, CSE, CCGPF !

En outre, la CGT revendique :

- Le SMIC à 2 000 € brut, l'application des 32 heures payées 35 ; la retraite à 60 ans à taux plein ;
- La revalorisation de la valeur du point pour éviter le tassement de la grille ;
- Un déroulement de carrière durant toute la vie professionnelle ;
- Une prime d'ancienneté à améliorer (aujourd'hui maximum 20 %) ;
- La revalorisation de l'indice journalier pour les animateurs en ALSH ;
- Des facilités de circulation comme les cheminots et l'accès aux cabinets médicaux SNCF ;
- Des moyens supplémentaires pour développer les activités sociales et culturelles locales et nationales (CASI et CCGPF) par l'augmentation de la dotation A.S. (3 % pour les actifs au lieu de 1,721 % aujourd'hui et 1 % pour les retraites et pensions au lieu de 0 % aujourd'hui).

**POUR DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC SNCF,
POUR DÉFENDRE NOS ACTIVITÉS SOCIALES,
POUR DÉFENDRE NOS EMPLOIS,
TOUS ENSEMBLE LE 27 JANVIER !**

